

## Délibération 2023-081

### Ressources Humaines – Délibération portant création d'emplois non-permanents pour activité saisonnière ou accroissement d'activité

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 juillet 2023.

#### Participants

|                        |  |
|------------------------|--|
| Bessières              | M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme MONCERET Mylène,   |
| Bondigoux              | M. ROUX Didier   |
| Buzet sur Tarn         | M. BONNASSIES Patrick, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles   |
| La Magdelaine sur Tarn | M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle   |
| Layrac sur Tarn        | M. ASTRUC Thierry  |
| Le Born                | M. SABATIER Robert   |
| Mirepoix sur Tarn      | Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis  |
| Villematier            |  |
| Villemur sur Tarn      | M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel |

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aöli a donné pouvoir à Mme Isabelle GAYRAUD  
M. MAUREL Cédric a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER  
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. Jean Louis RICHARD  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO

#### Conseillers absents

Mme LAVAL Carole  
M. DEMETZ Gilbert  
M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme SAUNIER Karine  
M. BRAGAGNOLO Patrice  
Mme FOLLEROT Danielle  
M. MICHELOT Jean-Michel

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

## Exposé

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire qu'afin de permettre la continuité des services durant la période estivale 2023, et de répondre à différents pics d'activité dans les services, ou besoins, il conviendrait de créer des emplois non permanents. Il s'agit pour la plupart de postes d'agents déjà en place qui occupent des emplois permanents (20 CDD au total et 3 accroissements saisonnier).

Il propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget :

| Nb. | Motif                               | Grade                   | Temps de travail | Service affectation                  |
|-----|-------------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------------------|
| 3   | Accroissement saisonnier d'activité | Adjoint technique       | 35H              | SERVICE<br>TECHNIQUE /<br>LOGISTIQUE |
| 2   | Accroissement temporaire d'activité | Adjoint technique       | 35H              | SERVICE<br>TECHNIQUE                 |
| 9   | Accroissement temporaire d'activité | Agent social            | 35H              | PETITE ENFANCE                       |
| 3   | Accroissement temporaire d'activité | Assistantes maternelles | 35H              | PETITE ENFANCE                       |
| 3   | Accroissement saisonnier d'activité | Adjoint technique       | 35H              | PETITE ENFANCE                       |
| 1   | Accroissement temporaire d'activité | Adjoint Administratif   | 35H              | OFFICE DU<br>TOURISME                |
| 1   | Accroissement temporaire d'activité | Adjoint Administratif   | 35H              | ACCUEIL POLE<br>SOCIAL               |
| 1   | Accroissement temporaire d'activité | Adjoint administratif   | 35H              | URBANISME                            |

## Décision

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L 332-23 1° et 2°,

Considérant l'activité des différents services et les besoins non permanents identifiés, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois visant à en permettre son fonctionnement.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

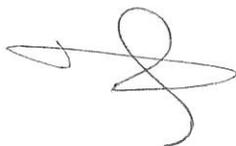
- **D'accepter** les propositions ci-dessus ;
- **De charger** Monsieur le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et de signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

**Résultats du vote**

Votants – 24 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
Mme Florence DELTORT



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **21 JUL. 2023**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

